

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 14/11/2022	N° de décision 2022-652	Direction Musée de la Grande Guerre
----------------------	--------------------------------	----------------------------	---

Objet : Convention avec l’association Scènes et Marne 1914

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Musée souhaite faire participer les bénévoles de l’association au Salon Kidexpo à Paris Porte de Versailles.

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée la signature d’une convention pour le partenariat avec l’association Scènes et Marne 1914.

ARTICLE 2 – L’association accepte d’intervenir à titre gracieux. La CAPM prend en charge les frais de transport et les déjeuners. Le montant est inscrit au budget 2022 à la hauteur de 240 (deux cent quarante) euros TTC maximum.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le 14/11/2022
Le Président,

Jean-François COPPIN

